

entraîné un exode massif de Polonais vers l'Europe de l'Ouest, principalement vers l'Autriche. Le Canada, en réponse aux demandes du gouvernement autrichien et aux préoccupations exprimées par certaines de ses organisations non gouvernementales, a participé à la réalisation d'un important programme international visant la réinstallation de ces Polonais. Une mission spéciale a été envoyée à Vienne pour accélérer l'examen des demandes de réinstallation au Canada présentées par des exilés volontaires polonais. D'autres missions canadiennes en Europe de l'Ouest ont également traité en priorité un grand nombre de demandes faites par des Polonais ainsi que par des ressortissants d'autres pays d'Europe de l'Est. Grâce à cette concentration des efforts, 2 544 exilés volontaires polonais ont obtenu des visas dans le cadre de la catégorie désignée d'Europe de l'Est. (En 1980, ils étaient au nombre de 467.) Au cours de l'année, 5 153 visas ont été délivrés à des Européens de l'Est, dont 546 dans le cadre de parrainages privés, contre 3 940 en 1980.

En Amérique centrale, la tragique escalade de la violence au Salvador et au Guatemala a forcé des centaines de milliers de personnes à chercher refuge dans d'autres pays de la région. Le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'est employé à réinstaller ces personnes dans les pays de la région, à titre provisoire, en attendant leur rapatriement; le HCR a reconnu, par ailleurs, la nécessité d'obtenir la réinstallation de certaines d'entre elles dans d'autres pays. Afin de venir en aide aux Salvadoriens se trouvant dans cette situation, le gouvernement a mis en vigueur, le 19 mars, un programme de mesures spéciales qui a permis, à la fois, de faciliter la réunion des familles et de régulariser la situation de centaines de Salvadoriens se trouvant déjà au Canada. Nos missions dans la région ont suivi de près les déplacements des réfugiés salvadoriens, examinant leur cas avec soin, afin qu'ils puissent bénéficier des programmes institués par le Canada en faveur des réfugiés et, en particulier, du programme de mesures spéciales.

Une autre tâche des services d'immigration à l'étranger consiste à se mettre à la disposition des personnes -- visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires, etc. -- désireuses d'être admises au Canada pour de courtes périodes. Parmi les nombreux programmes adoptés pour faciliter l'entrée de ces personnes dont le nombre s'est accru sensiblement en 1981, citons notamment le programme d'échanges d'étudiants et de jeunes travailleurs d'été, le programme de travailleurs agricoles saisonniers et le programme de formation de jeunes techniciens. En 1981, nos missions ont délivré 242 279 visas de visiteurs, contre 218 150 en 1980.

Le 15 octobre a été annulée l'exemption de visa de visiteur dont bénéficiaient les citoyens de l'Inde. Cette mesure a été prise, à la fois, dans l'intérêt des Indiens voulant visiter le Canada pour des raisons légitimes, et pour limiter le nombre des demandes mal justifiées que présentaient, à leur arrivée au Canada, certains citoyens de l'Inde désireux d'obtenir le statut de réfugiés. Ces demandes étaient, en effet, si nombreuses que les services chargés de les examiner risquaient d'être débordés; sur les 2 592 demandes de statut de réfugié soumises au Canada en 1981, 1 047, soit 40 %, provenaient de citoyens de l'Inde.